



## Décision de radiodiffusion CRTC 2010-774-1

Version PDF

Référence au processus : 2010-295

Autre référence : 2010-774

Ottawa, le 8 novembre 2010

**High Fidelity HDTV Inc., au nom d'une société devant être constituée**  
L'ensemble du Canada

*Demande 2009-1603-3, reçue le 26 novembre 2009*

*Audience publique dans la région de la Capitale nationale*

*19 juillet 2010*

### **The Wedding Channel – service spécialisé de catégorie 2 – correction**

1. Le Conseil corrige par la présente *The Wedding Channel – service spécialisé de catégorie 2*, décision de radiodiffusion CRTC 2010-774, 20 octobre 2010.
2. Dans cette décision, le Conseil a identifié par erreur Sentry Select Total Strategy Fund comme un des actionnaires dominants de High Fidelity.
3. Ainsi, le Conseil remplace le paragraphe 2 de cette décision par le paragraphe suivant :
  2. La société qui serait constituée serait entièrement détenue et contrôlée par High Fidelity, une société elle-même effectivement contrôlée par MM. John S. Panikkar, Kenneth B. Murphy, David T. Patterson, Paul de Haas et Gary Townsend et par C. A. Bancorp. Inc.

Secrétaire général

*\*La présente décision doit être annexée à la licence.*